



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 122239

### Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur les préoccupations de la Fédération nationale des anciens combattants en Afrique du Nord (Algérie, Maroc Tunisie) en cette période de débat budgétaire. Ces derniers rappellent que 30 000 d'entre eux ont donné leur vie pour la France au cours de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie, entre 1952 et 1964. Ils rappellent également qu'au cours de ce long conflit ils ont loyalement servi la France et sont restés fidèles aux institutions républicaines. Ayant pris connaissance du projet de loi de finances pour 2012, ils dénoncent la baisse annoncée de 4,5 % du budget des anciens combattants et entendent faire respecter leurs droits dans le cadre du « droit à réparation ». Ils demandent ainsi avec insistance que conformément à la loi la mention « Mort pour la France » soit accordée à tout militaire décédé pendant la guerre d'Algérie ou les combats du Maroc et de Tunisie quelle que soit la nature du décès. Ce faisant, il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour satisfaire cette juste revendication.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122239

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

**Ministère attributaire :** Défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 2011, page 12138

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)